

Avis adopté

Séance plénière du 24 mai 2023

SNML2 : Se mobiliser dès maintenant pour atteindre le bon état écologique

Déclaration du groupe Entreprises

Les données de l'économie maritime et littorale sont estimées à 460 000 emplois et à environ 1,5 % du PIB de la France. Le secteur est en croissance, et c'est une bonne nouvelle. Le développement de l'économie bleue, source de valeur ajoutée et d'emplois, permet d'assurer l'approvisionnement en matières premières, l'énergie, le transport et la communication. La croissance bleue valorise le potentiel en matière d'innovation et de croissance qu'offrent les mers et l'océan, les ressources naturelles et le développement du tourisme. Elle promeut le transport et les services maritimes et la compétitivité des ports de commerce. Elle s'attache au développement de l'industrie de la construction et de la réparation navale, des équipements maritimes en privilégiant l'attractivité de nos ports, ainsi que l'innovation technologique et la performance environnementale, notamment dans les secteurs de pointe. Enfin, le développement des activités basées sur la protection du littoral est à souligner.

Le groupe Entreprises est favorable à ce que l'État renforce son action pour favoriser la conciliation entre les objectifs de protection de l'environnement et l'évolution de l'activité économique maritime.

Des mesures sont déjà prises pour favoriser la transition écologique de la marine commerce, comme la création du dispositif de suramortissement pour le verdissement de la flotte. En effet, il faut concilier la protection de l'environnement et le dynamisme du secteur maritime en encourageant la certification « Ports propres », gage d'excellence en matière de gestion environnementale. Ou encore en encourageant pour le marché de la croisière des améliorations techniques sur les navires telles que le branchement à quai ou encore le recours au GNL.

L'avis le souligne : la SNML reste insuffisamment ambitieuse. Le groupe Entreprises est particulièrement sensible aux préconisations encourageant au développement de filières françaises ou encore à celles visant à assurer une meilleure cohérence des politiques sectorielles en déployant un guichet unique. Toutefois si le groupe Entreprises est favorable au principe de précaution et à la création d'aires marines protégées, il ne peut soutenir le principe de la compensation a priori pour les justifier.

Malgré cette réserve, et en remerciant les rapporteurs pour leurs travaux, le groupe Entreprises vote favorablement cet avis.